

Présentation synthétique du BP 2026

Le conseil de la Collectivité européenne d'Alsace s'est réuni le 20 octobre 2025 pour débattre des orientations budgétaires pour 2026.

Le projet de budget primitif (BP) pour 2026 qui vous est aujourd'hui proposé s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations budgétaires, avec :

- Un contexte d'élaboration qui tient compte de la participation attendue des collectivités locales au redressement des finances publiques évaluée à plus de 30 M€ pour le Collectivité européenne d'Alsace en 2026, à l'instar de 2025 ;
- Des mesures imposées par l'Etat depuis 2021 qui contraignent notre capacité à générer de l'autofinancement et participent de l'effet ciseaux puisque les recettes de fonctionnement perdent en dynamique également :
 - Les ressources fiscales représentent 69,7 % des recettes prévisionnelles de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace pour 2026 et proviennent majoritairement de la fraction de TVA (513,4 M€ au BP 2026) et des produits issus des DMTO (250 M€ au BP 2026). Les ressources des départements sont ainsi très dépendantes de la conjoncture économique, puisqu'il s'agit de recettes pro-cycliques ;
 - Les produits issus des DMTO sont envisagés en augmentation par rapport au BP 2025 passant de 220 M€ à 250 M€. Après une période de forte contraction des transactions en 2023-2025, principalement due à la hausse rapide de taux d'intérêt, un retour progressif à l'équilibre du marché est envisageable en 2026, sans toutefois retrouver les niveaux records des années précédentes. Pour autant, il convient d'être prudent au regard des incertitudes macro-économiques et de la probable hausse des taux en 2026 ;
 - Depuis 2023, la TVA nationale est la première recette fiscale des collectivités territoriales. La loi de finances pour 2025 prévoit que les collectivités bénéficient désormais de la dynamique de TVA de l'année N- 1. En 2026, la dynamique de la TVA devrait ainsi à nouveau être atone en raison de la dynamique négative de TVA projetée en 2025 (estimation à -0,3% entre 2024 et 2025), soit 513,4 M€ comme en 2025. Cette absence de dynamique pénalise la collectivité de 15 M€. En effet, le produit prévisionnel de TVA nette 2026 est prévu en hausse de +2,6% par rapport au produit révisé 2025 ;
- Une démarche de maîtrise budgétaire pour préserver ses capacités à agir face à des enjeux de société prégnants : le vieillissement de la population, la protection de l'enfance en danger, la transition énergétique et écologique, ... Les principes qui ont guidé la collectivité sont les suivants :
 - La réalisation d'économies internes à la Collectivité européenne d'Alsace, à travers la ré-interrogation de nos modes d'action avec la revue des processus, l'examen au cas par cas des renouvellements de postes, l'intégration d'outils issus de l'intelligence artificielle ou encore la mutualisation des effectifs ;
 - La stabilisation de nos financements à nos partenaires après une baisse minimum de 5% des subventions aux tiers en 2025 ;
 - La préservation des dépenses vertueuses qui génèrent des économies et soutiennent les investissements d'avenir pour l'Alsace : construction et réhabilitation des collèges, création d'une société d'économie mixte Energie, ... ;
 - La capacité à accompagner les grands enjeux de société en sacrifiant la protection de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, la protection de nos aînés et de l'environnement ;
 - L'intensification des efforts en direction du retour à l'emploi et de l'insertion des bénéficiaires du rSA à travers des accompagnements ciblés.

- Face à ces enjeux économiques et financiers, la Collectivité européenne d'Alsace peut s'appuyer sur une situation financière saine avec un budget maîtrisé autour des grands principes budgétaires suivants : la sobriété des charges courantes, des « coûts évités », la préservation du niveau d'épargne, la maîtrise de l'endettement et la sécurisation d'un niveau d'investissement structurant pour préparer l'avenir. La Collectivité européenne d'Alsace étant le premier aménageur du territoire.
- La Collectivité peut ainsi conforter ses principes d'intervention autour de la mise en œuvre d'un Service public Alsacien efficient et protecteur qui accompagne nos priorités politiques, à travers :
 - Un budget primitif 2026 d'un montant total de 2 167,0 M€, dont 1 763,9 M€ en fonctionnement et 403,1 M€ en investissement (298,3 M€ de dépenses d'équipements) ;
 - La déclinaison opérationnelle de nos priorités politiques et de notre partenariat avec le bloc local et l'ensemble des forces vives du territoire pour un montant budgétaire à hauteur de 2 167,0 M€ au BP 2026 :

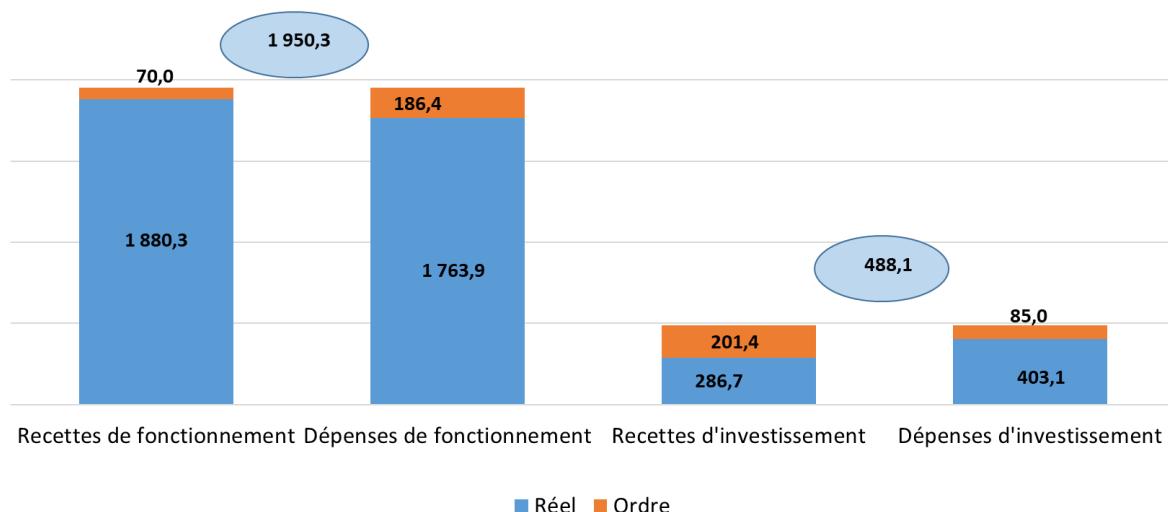
PRIORITES POLITIQUES	BP 2026
Jeunesse et famille	186,9 M€
Sport, culture et attractivité	55,1 M€
Enfance en danger	321,0 M€
Une administration au service des alsaciens	464,5 M€
Personnes en situation de handicap	313,7 M€
Autonomie des aînés	216,5 M€
Appui aux territoires	34,3 M€
Environnement et transition énergétique	19,9 M€
Habitat	27,1 M€
Infrastructures et mobilité	139,2 M€
Insertion	313,1 M€
Santé et innovation	3,4 M€
Sécurité civile	72,2 M€
TOTAL	2 167,0 M€

Au final, la stratégie financière saluée par l'agence de notation Standard & Poor's se résume ainsi :

- Un budget consacré aux solidarités représentant 66,6% de la section de fonctionnement pour un montant total de 1 174,3 M€, en augmentation de +15,6 M€ entre le BP 2025 et le BP 2026, soit +1,3 ;
- Malgré la hausse des dépenses sociales, les efforts de rationalisation budgétaire et la reprise du marché immobilier, conduisent à une épargne brute à hauteur de 116,4 M€ (contre 107,7 M€ au BP 2025) ;
- Des recettes propres d'investissement de 84,5 M€ et une épargne nette d'un montant total de 38,8 M€ qui permettent de déployer une capacité d'investissement de 298,3 M€ ;
- Un besoin d'emprunt en légère augmentation par rapport à l'emprunt inscrit au budget de l'an dernier : 174,8 M€ au BP 2026 contre 171,8 M€ au BP 2025. Au cours de l'exercice 2026, la Collectivité remboursera 77,6 M€ de capital de dette portant l'encours de dette prévisionnel à 659,8 M€ à fin 2026, soit en augmentation par rapport à fin 2025 (562,6 M€). Par ailleurs, la capacité de désendettement reste ainsi inférieure à 6 ans (5,7 ans).

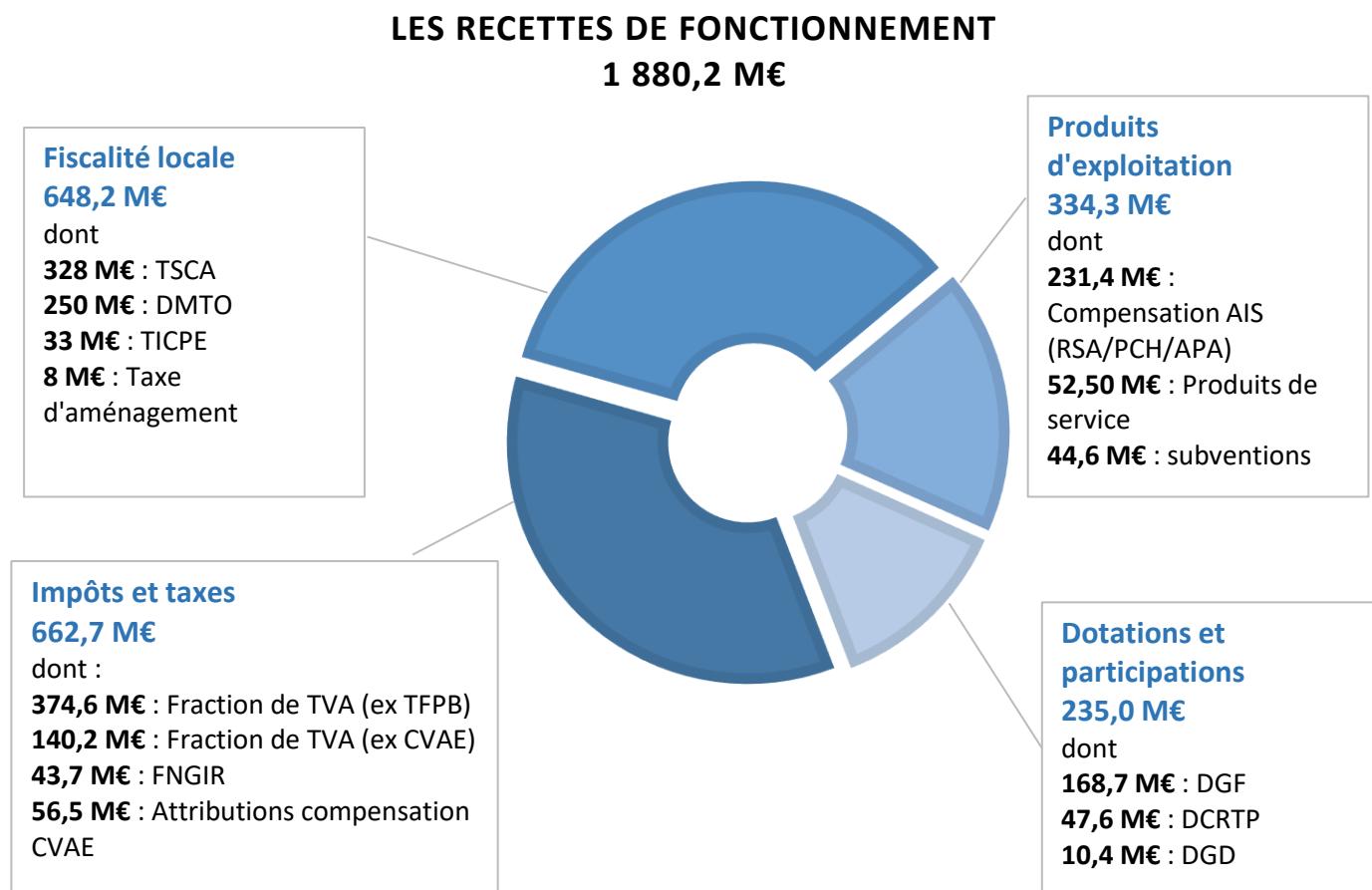
- Au final, le budget total de la Collectivité européenne d'Alsace s'établit à 2 167,0 M€, soit 2 438,3 M€ en tenant compte des écritures d'ordre.

BP 2026 (en M€)



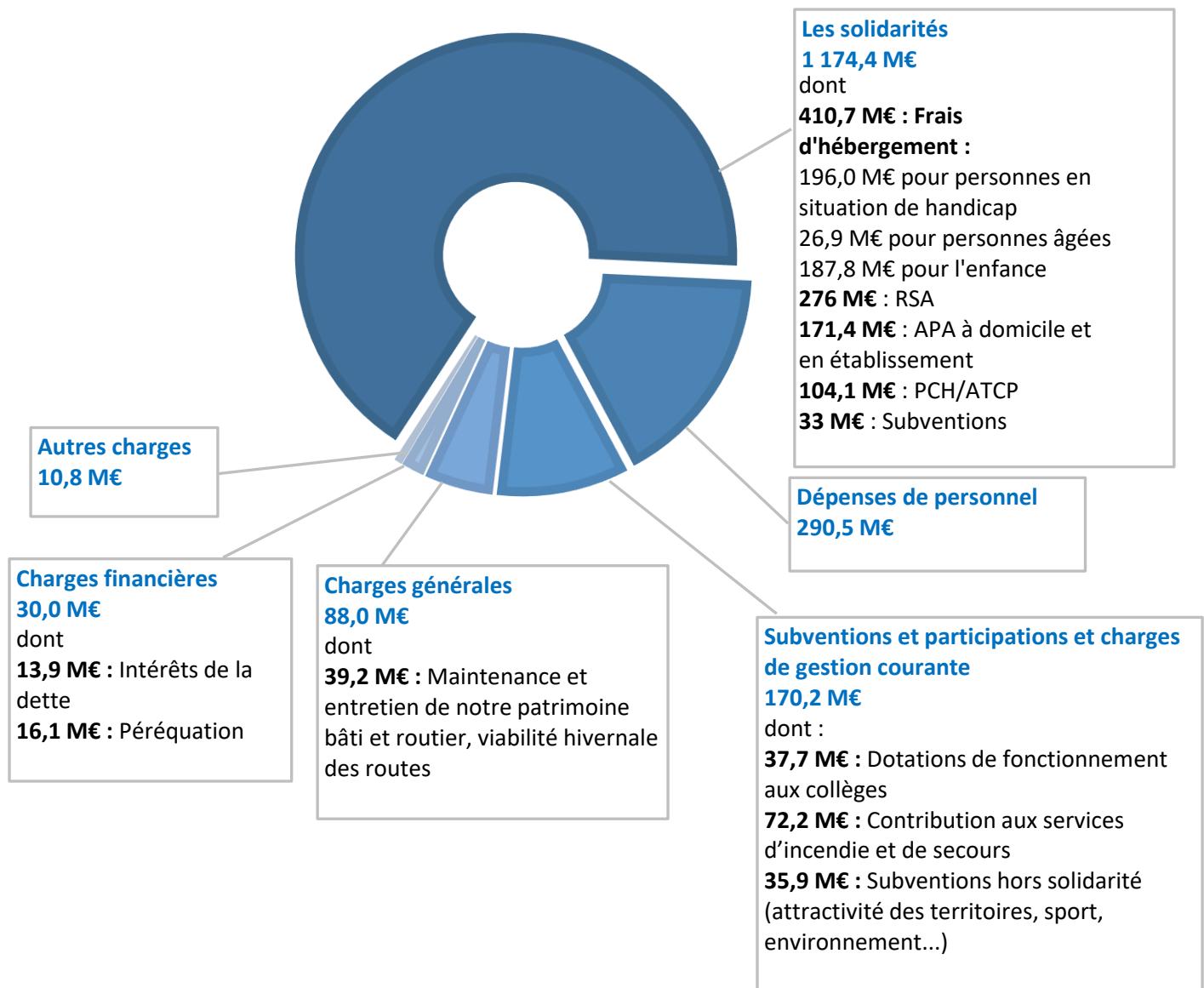
I. UN CONTEXTE FINANCIER SOUS TENSION, UN EFFORT CONTRAINT

A. Les recettes de fonctionnement



B. Les dépenses de fonctionnement

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 1 763,9 M€



C. Diminution de l'autofinancement, mais maintien d'un niveau acceptable

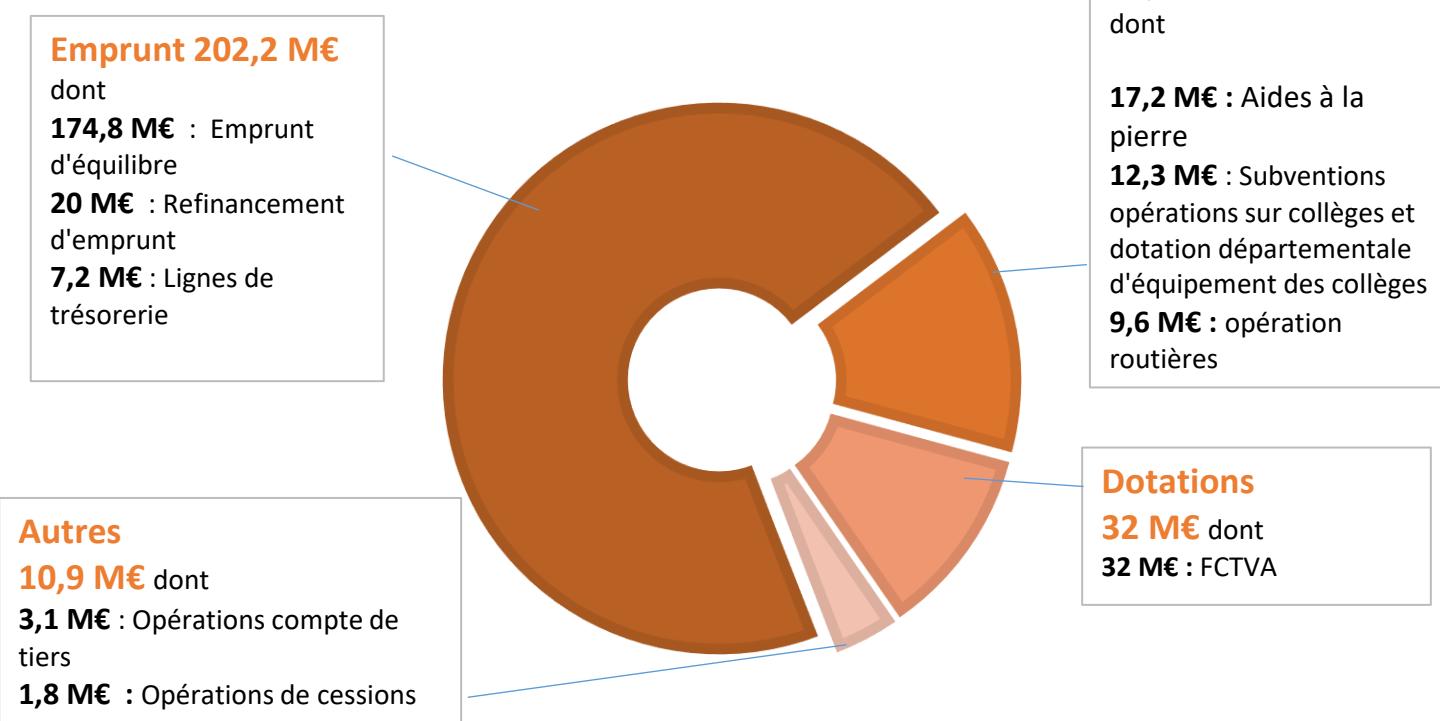
La gestion rigoureuse de la section de fonctionnement permet de préserver une situation financière saine et solide de la Collectivité européenne d'Alsace, avec une épargne brute projetée à 116,4 M€.

Ce montant permet de couvrir le remboursement en capital de la dette d'un montant de 77,6 M€ en 2026 et ainsi de générer une épargne nette de 38,8 M€, laquelle contribuera directement au financement des dépenses d'équipement d'un montant de 298,3 M€.

I. UN BON NIVEAU D'INVESTISSEMENT POUR L'ALSACE

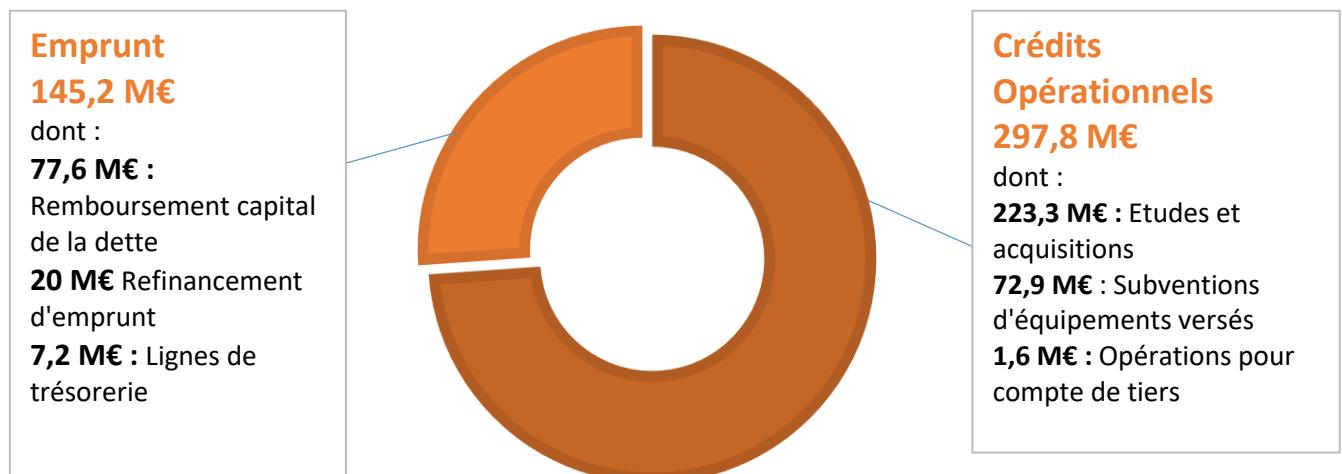
A. Les recettes d'investissement

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 286,7 M€



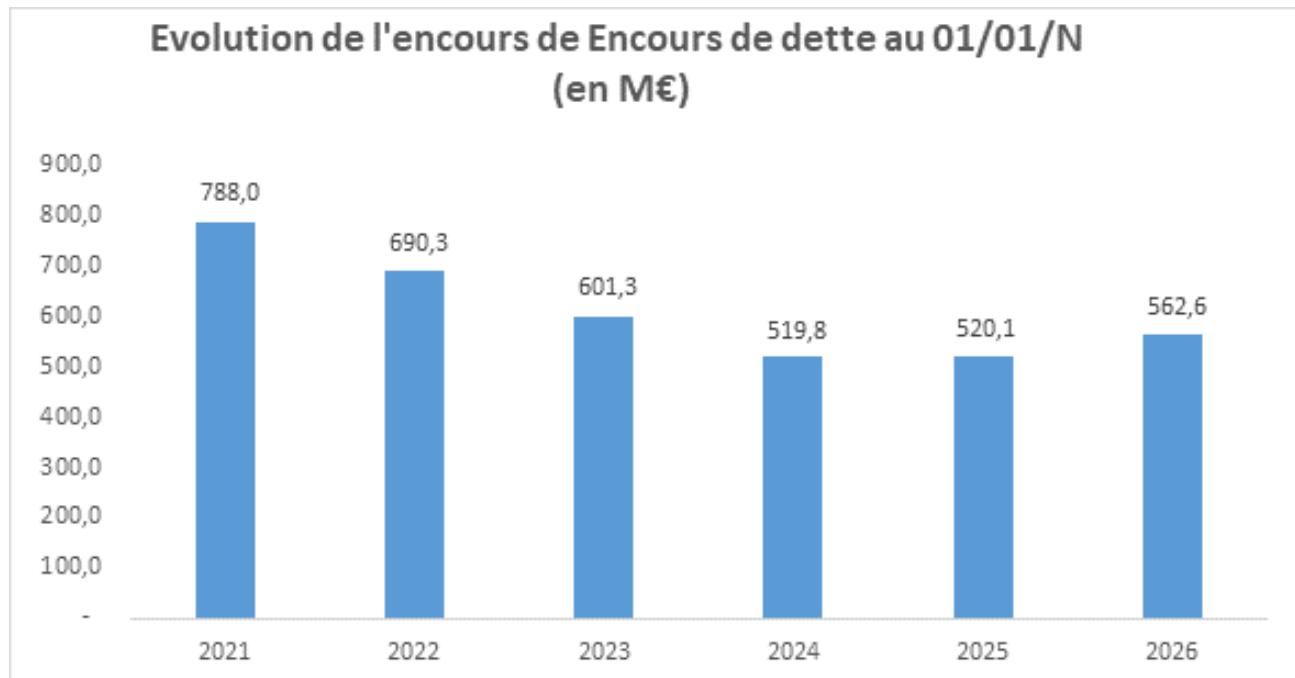
B. Les dépenses d'investissement

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 403,0 M€



C. Une gestion rigoureuse de la dette pour préserver nos capacités d'action

Au budget primitif 2026, l'emprunt d'équilibre représente un montant de 174,8 M€ et le remboursement de capital de la dette est inscrit à hauteur de 77,6 M€, portant ainsi l'encours de dette prévisionnel à 562,6 M€ (hors emprunt nouveau) au 1^{er} janvier 2026.



Au budget primitif 2026, l'emprunt d'équilibre représente un montant de 174,8 M€ et le remboursement de capital de la dette est inscrit à hauteur de 77,6 M€, portant ainsi l'encours de dette prévisionnel à 562,6 M€ (hors emprunt nouveau).

A fin 2026, la capacité de désendettement devrait être de 5,7 années, soit un niveau inférieur aux seuils d'alertes. La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 avait fixé les plafonds nationaux de références suivants : 12 années pour le bloc local, 10 années pour les départements et 9 années pour les régions.

Par ailleurs, 20 M€ sont inscrits au titre de potentielles opérations de refinancement de la dette. Sous réserve de conditions de marché favorables, il pourrait être procédé au remboursement anticipé de certains emprunts et à leur remplacement par de nouveaux financements aux conditions améliorées (réduction de marge bancaire).

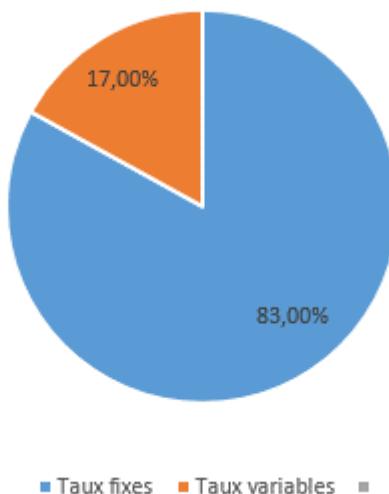
S'agissant des intérêts prévus en 2026, ils sont évalués à 13,5 M€, soit un montant en quasi stabilité par rapport à 2025 (13,1 M€).

Au 1^{er} janvier 2026, le taux d'intérêt moyen pondéré de la Collectivité européenne d'Alsace s'élève à 2,3% avec :

- Un taux moyen de prêts à taux variable à 2,9% ;
- Un taux moyen de prêts à taux fixe de 2,2%.

Au global, au 1^{er} janvier 2026, la part de taux fixe est de 83,0% et la part de taux variable est de 17,0%.

Dette par type de risque au 01/01/2026



Diversification de la stratégie de financement

A des fins de maîtrise de la dette, la Collectivité européenne d'Alsace mène une stratégie d'emprunt prudente, optimisée et diversifiée.

La stratégie de gestion de la dette s'appuie sur les lignes directrices suivantes : souscription de produits de gestion de dette simple indexés de la zone euro, mise en concurrence des établissements financiers et sanctuarisation d'une proportion élevée de prêts à taux fixe.

La Collectivité européenne d'Alsace dispose également d'un programme de lignes de trésorerie qui sont des concours financiers permettant de mobiliser des fonds de manière souple et rapide qu'elle pourra utiliser en cas de besoin.